

L'ONU favorise le désarmement en Asie-Pacifique

On n'entend pas souvent parler du travail qu'accomplissent au nom de l'ONU ses trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, qui sont installés en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique. Dans cette dernière partie du monde, le centre a été établi en 1988 et il est situé à Katmandou, au Népal; il lui incombe de soutenir avec énergie, quand on le lui demande, la réalisation d'activités afférentes à la paix et au désarmement et ayant fait l'assentiment des États de la région. Le centre coordonne par ailleurs la mise en oeuvre en Asie du Programme d'information de l'ONU sur le désarmement (autrefois appelé «Campagne mondiale pour le désarmement»).

Les pays de l'Asie-Pacifique s'entendent généralement pour dire que le centre doit encourager le dialogue régional et infra-régional pour renforcer la confiance et promouvoir le désarmement et la sécurité. C'est pourquoi il a convoqué à une série de réunions régionales sur l'édification de la confiance et la sécurité, avec la participation de gouvernements, d'instituts de recherche, de médias de masse et d'organismes non gouvernementaux de toute la région de l'Asie-Pacifique. Ces réunions offrent aux participants la chance de réfléchir à l'évolution de la conjoncture internationale et des paramètres de la sécurité régionale et à ses conséquences pour la paix et le désarmement. M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, a représenté notre pays à ces réunions. Nous donnons ci-après des extraits de l'allocution qu'elle a prononcée à la Sixième réunion de l'ONU sur la paix et le désarmement dans la région de l'Asie-Pacifique, qui s'est tenue du 31 janvier au 2 février à Katmandou.

On m'a demandé de discuter des «Lignes directrices et recommandations sur les régimes régionaux de désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale», que la Commission du désarmement de l'ONU a adoptées en 1993... Le simple fait que des lignes directrices aient donné lieu à un consensus dans une tribune mondiale discutant de régimes régionaux de désarmement... montre de façon saisissante comment les efforts de désarmement ont progressé après la Guerre froide, ceux dont le volet régional élargi constitue sans doute une des caractéristiques les plus frappantes...

Les efforts de désarmement ont pour objet premier de créer des conditions où les pays pourront miser moins sur les armements et davantage sur les solutions de rechange pour assurer leur survie et leur bien-être contre toutes les menaces possibles. En cette ère postérieure à la Guerre froide où, précédés du préfixe «macro», les concepts d'interdépendance, d'intégration et de mondialisation s'affirment et font contrepoids à l'accroissement de la tribalisation et de la fragmentation au niveau local, il semble clair que, pour définir des solutions de rechange, on devra compter de plus en plus sur une coopération régionale.

L'ONU a deux rôles à remplir, l'un sur les plans mondial et normatif en suivant l'axe vertical depuis le sommet jusqu'à la base, et l'autre sur le plan opérationnel, à assumer dans le sens inverse, le dernier rôle se jouant aux niveaux régional, infra-régional et local. La limitation des armements et le désarmement (compris, au sens strict, comme étant la négociation d'ententes pour limiter, contrôler et gérer les armements et, au sens large, comme représentant des démarches qui visent à renforcer la confiance entre les pays grâce à la promotion d'une plus grande ouverture en matière militaire) constituent, tout comme la diplomatie préventive, le maintien et la consolidation de la paix, des instruments utilisés dans le processus qu'est l'édification de la sécurité collective et coopérative. Il importe d'examiner toutes les composantes de ce tout pour parvenir à instaurer la sécurité collective et coopérative.

Il faut encourager les pays à élaborer des mécanismes concrets afin de prévenir et de régler les différends de façon pacifique. Pour que ces mécanismes fonctionnent, il faut instaurer un consensus sans cesse grandissant sur le rôle propre de la puissance, des armements et de la force et, par-dessus tout, sur les limites à ne pas franchir quand on recourt à la force. Dans cette perspective, la limitation des armements et le désarmement ont donc quelque chose à voir avec les efforts de coopération faits (depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial) pour restreindre l'usage de la force et promouvoir les régimes de sécurité collective reposant sur des codes de conduite convenus entre les États, notamment en ce qui concerne le recours à la force. De plus en plus, les comportements «intranationaux» importeront eux aussi, y compris le désarmement des forces tant irrégulières que régulières à l'intérieur des frontières d'un pays.

De toute évidence, l'ONU a un rôle à jouer, dans le contexte des accords mondiaux, pour éliminer les armes de destruction massive ou, à tout le moins, pour en endiguer la prolifération... En ce qui concerne les armes conventionnelles, les objectifs sont beaucoup plus nébuleux, car il ne s'agit pas de les éliminer, mais plutôt de favoriser les barrières empêchant les accumulations et les transferts excessifs.

D'abord et avant tout, il faut en arriver à mieux s'entendre sur le sens des mots «légitime» et «excessif» et convenir de paramètres qui régiront le transfert de ces armes. Pareille tâche nécessitera des efforts d'envergure mondiale et régionale. À l'échelle internationale, le Registre d'armes de l'ONU représente le principal moyen à utiliser pour stimuler une discussion sur la question. Tout aussi important est le travail que l'ONU accomplit afin de promouvoir la transparence, l'accroissement de la confiance et l'ouverture en matière militaire au niveau régional, notamment par l'entremise de ses centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Depuis 1990, de nombreuses tentatives connexes ont eu lieu dans l'Asie-Pacifique pour encourager un dialogue sur la sécurité coopérative. Le Forum régional de l'ANASE en représente le résultat concret....

Le désarmement, tant au sens restreint qu'au sens large, n'a rien perdu de son importance; il se situe plutôt au coeur du nouveau processus d'édification de la sécurité collective et coopérative.

Nous devons percevoir les nouvelles lignes directrices de la CDNU comme un atout commun. Reste maintenant à voir ce qu'il faut faire pour les adapter aux contextes régionaux et infra-régionaux particuliers et les y appliquer. ■

Le déminage au Cambodge

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, ont annoncé le 24 février que le Canada enverra 12 membres des Forces armées canadiennes au Cambodge pour assurer des services de formation et d'administration au Centre cambodgien pour le déminage. Ce personnel sera fourni par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, qui assure la coordination du soutien international, de 25 personnes, servant auprès du Centre.

«Le Cambodge est aux prises avec le pire problème de déminage terrestre au monde. La présence de mines dans les terres agricoles en rend la culture impossible. Le commerce est paralysé en raison des routes minées. Je suis fier de cet effort canadien en vue d'aider les Cambodgiens à surmonter ce très sérieux obstacle à l'essor du pays», a déclaré M. Ouellet. ■